

# Innovation et transfert de technologie

Vous avez un projet innovant, que ce soit un procédé de production, un nouveau produit, un nouveau service, une innovation organisationnelle ou marketing, l'Europe, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon peuvent vous aider à le concrétiser.

Vous développez un projet de transfert de technologie, élément essentiel au développement de l'innovation ? Votre entreprise, votre laboratoire ou votre organisme peut bénéficier d'un soutien financier.

Que vous soyez déjà en activité ou porteur de projet, le développement technologique et l'innovation jouent un rôle majeur dans la croissance et la compétitivité de votre entreprise et dans la réussite de votre projet de création d'entreprise.

## Si vous êtes ...

- Une entreprise, un créateur d'entreprise, une pépinière ou un incubateur, une structure financière de capital-investissement ;
- Un établissement de recherche, un organisme d'enseignement supérieur, un centre de transfert, un laboratoire ;
- Une collectivité territoriale, une organisation professionnelle, une chambre consulaire, une association, une structure d'animation, un cabinet d'études, un organisme intermédiaire, une SEM.

## ... voici les actions soutenues :

### Votre projet

### Votre Interlocuteur

|   |   |  |
|---|---|--|
| Animation                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'animation des réseaux de l'innovation</li> <li>• Accompagner les entreprises et aider au montage de projets</li> </ul>   | Etat<br>(DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)  |
| Projets globaux d'infrastructures économiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une nouvelle structure d'accueil d'entreprises (pépinières, incubateurs...)</li> <li>• Développer des infrastructures de R&amp;D mutualisées et ouvertes</li> </ul>  | Etat (DRIRE) /<br>Région Languedoc-Roussillon<br>Etat (DRRT : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie)                       |
| Aides individuelles aux entreprises           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une entreprise innovante</li> <li>• Construire ou aménager dans de nouveaux locaux pour que votre entreprise innovante se développe</li> <li>• Monter un projet de veille et d'intelligence économique</li> <li>• Effectuer des actions en faveur de la propriété intellectuelle</li> <li>• Accéder à de nouveaux marchés</li> </ul>         | Région Languedoc-Roussillon  |
| Projets de transfert de technologie           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le transfert de technologie et la création d'entreprises innovantes à partir de résultats de la recherche</li> <li>• Monter un projet collectif favorisant le rapprochement des entreprises entre elles et des entreprises avec les laboratoires régionaux</li> </ul>  | Etat (DRRT)<br><br>Etat (DRIRE)  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monter un projet de R&amp;D collaboratif entre entreprises ou entre entreprises et laboratoires de recherche</li> <li>• Conseiller les organismes de recherche et les PME pour leur permettre de monter des projets relevant des programmes cadres de recherche européens</li> <li>• Recruter des cadres de R&amp;D dans une entreprise</li> </ul> | OSEO   |
| Projets d'ingénierie financière (JEREMIE)     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des outils de financements adaptés aux entreprises</li> </ul>   | Etat (SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales)   |
| Projets de formation                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former à l'entrepreneuriat</li> <li>• Accompagner la création d'entreprise</li> <li>• Former tout au long de la vie, soutenir l'esprit d'entreprise et innovation</li> </ul>   | Etat (DRRT)<br>Région Languedoc-Roussillon<br>Etat (DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) |



UNION EUROPEENNE

## Vos interlocuteurs

**DRIRE** : Tél. : 04.67.69.70.00 - E-mail : feder-drire-lr@industrie.gouv.fr

**DRRT** : Tél. : 04.67.69.70.51 - E-mail : drrt.languedoc-roussillon@recherche.gouv.fr

**Région** : Tél. : 04.67.22.90.72 - E-mail : Bettinger.Sandra@cr-languedocroussillon.fr

**DRTEFP** : Tél. : 04.67.15.77.77 - E-mail : FSE.DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr

FSE.DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr / FSE.DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr

**OSEO** : Tél. : 04.67.69.76.00 - E-mail : languedocrou.delegation@oseo.fr

- > **Obtenez des informations auprès de votre interlocuteur**
- > **Finalisez avec lui votre projet**
- > **Bénéficiez de son appui pendant toute la durée de votre projet**



## Condition préalable pour être éligible

Les fonds européens ne sont attribués qu'en complément d'aides publiques nationales (collectivités, Etat...)

## Les trois étapes de votre dossier

### DEPOT DU DOSSIER

Elaborez  
votre projet

Remplissez  
votre dossier  
de candidature

Déposez votre dossier

### INSTRUCTION

Avis des services  
instructeurs

Décision du comité  
régional de  
programmation

Réponse

### REALISATION DU PROJET

Réalisez  
votre projet

Justifiez  
vos dépenses

Percevez les fonds

## Conseils pratiques

- > N'engagez pas de dépenses avant d'avoir déposé votre dossier.
- > Avant de prendre contact avec votre interlocuteur, pour faciliter sa compréhension, pensez à préparer un bref descriptif de votre projet et à élaborer un budget prévisionnel.
- > Téléchargez le dossier type sur le site : [www.languedoc-roussillon.eu](http://www.languedoc-roussillon.eu)

## Le financement de l'Europe

L'Europe intervient en complément d'aides publiques nationales (collectivités, Etat...) et d'autofinancement du porteur de projet.

Le taux d'intervention européen varie suivant certaines mesures.

Par exemple :

- de 7,5 à 35 % pour une entreprise
- jusqu'à 50 % pour les porteurs de projet publics ou associatifs.

Pour finaliser votre plan de financement, contactez votre interlocuteur.